

# S'inscrire dans une formation Post Bac

## PARCOURSUP

# Pour quelles formations ?

CPGE

LICENCES

ÉCOLES : Social,  
Paramédical, IFSI,  
Architecture,  
artistiques,  
métiers de la  
culture et du  
sport



BTS

BUT

Tous les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études après le Bac sont concernés !

# Pour quelles formations ?

Sciences Po  
Paris et IEP  
Provinces

Ecoles  
Vétérinaires

Ecoles de  
Commerce, de  
management  
et  
d'ingénieurs

Ecole du  
Louvre

# Un calendrier en 5 grandes étapes

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

## - 1<sup>ère</sup> étape - 18 Décembre 2024

Je travaille sur mon projet en m'informant et en découvrant les formations.

## - 2<sup>ème</sup> étape - 15 Janvier-13 Mars 2025

Je m'inscris et je fais mes vœux sur la plateforme.

## - 3<sup>ème</sup> étape - 2 Avril 2025

Je complète mon dossier et je confirme des vœux.

## - 4<sup>ème</sup> étape - 2 Juin- 10 Juillet 2025

Je reçois les propositions et je donne une réponse.

## - 5<sup>ème</sup> étape - A partir du 11 Juin 2025 -Accompagnement pour les élèves sans solutions

# 1<sup>ère</sup> étape

Je m'informe

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

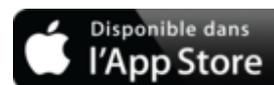
juillet

août

septembre

- 18 Décembre 2024 -

- x Les élèves s'informent et échangent sur leur orientation :  
Avenirs.onisep.fr, CIDJ, Orient'Est, Parcoursup, sites des établissements,  
Mardi de l'orientation, salons et forum, portes ouvertes, immersions avec  
Noria + échanges avec les professeurs principaux, les psys EN
- x Le conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre prend connaissance des vœux des  
élèves et formulent des recommandations.



N'oubliez pas de télécharger l'application

# 2<sup>ème</sup> étape

Je fais mes vœux sur la plateforme

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- 15 Janvier au 13 Mars 2025 -

- × Inscription sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)
- × Envoi d'un code d'accès personnel à chaque élève à partir de l'adresse de messagerie qu'il aura renseignée dans son dossier d'inscription au lycée.
- × On vous demandera de créer votre mot de passe et de bien vérifier les informations préremplies.

# 2<sup>ème</sup> étape

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- × Vous pouvez formuler **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant et 10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti.**

**Il n'y a pas d'ordre des vœux**

- × Les vœux doivent être motivés : si la formation le demande, vous devez saisir votre motivation sur la plateforme (1500 caractères maximum).
- × **Il n'y a pas de classement des vœux sur Parcoursup.** Néanmoins, vous devez dire en quelques lignes les formations que vous préférez et indiquer vos vœux favoris.

# 2<sup>ème</sup> étape:

## Focus sur les vœux multiples

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- × Vous avez la possibilité de formuler des vœux multiples : demander une seule et même formation dans plusieurs établissements par exemple.
- × Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à la formation dans un établissement donné.
- × Vous avez le droit de formuler 10 vœux et 20 sous-vœux au maximum. Un vœu multiple comporte 10 sous-vœux au maximum.

# 2<sup>ème</sup> étape :

## Focus sur les vœux multiples

**Exemple : Clément demande le BTS « Management Commercial Opérationnel » dans 7 établissements**

→ Dans le décompte total de Clément, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux quelle que soit leur localisation

**Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants**

- Lycée Kléber à Strasbourg sans internat
- Lycée Schweitzer à Mulhouse sans internat
- Lycée Poincaré à Nancy avec internat et sans internat

→ Dans le décompte total de Chloé, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation

**Exemple : Paul demande la licence mention « Droit » dans la région Grand-Est et il choisit les établissements suivants**

- Université de Strasbourg
- Université de Haute-Alsace
- Université de Lorraine

→ Dans le décompte total de Paul, ces demandes comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux

# 2<sup>ème</sup> étape:

## Focus sur les vœux multiples

- × Cas particulier des écoles de commerce, de management et d'ingénieur, des IFSI, du réseau des IEP de province, de l'IEP de Paris et des ENV.
  - > Elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun.
  - > Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple.

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu.
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé.
- Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.

# 2<sup>ème</sup> étape:

## Focus sur les vœux en apprentissage

- × Il s'agit d'une liste indépendante de celle en statut étudiant.
- × Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux, avec la possibilité de faire également 20 sous-vœux.
- × La date limite de saisie des vœux est la même que pour les vœux sous statut d'étudiant, mais certains établissements peuvent prolonger la période de saisie des vœux.
- × Les établissements examinent votre dossier et il faut trouver en parallèle un maître d'apprentissage.

# 3<sup>ème</sup> étape

Je complète mes dossiers et je confirme mes vœux

- Jusqu'au 2 Avril 2025 -

× Il faut vérifier :

- Si le projet est bien motivé lorsque cela est demandé.
- Avoir déposé les documents demandés par les établissements.
- Avoir répondu aux attendus des établissements.

Un vœu non confirmé n'est pas pris en compte.

# 3<sup>ème</sup> étape

Je complète mes dossiers et je confirme mes vœux

✖ Une rubrique « *Activités et Centres d'Intérêts* ».

➡ Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'il souhaite porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

Expérience d'encadrement ou d'animation

Engagement civique, associatif

Expériences professionnelles ou stages

Pratiques sportives et culturelles

# 3<sup>ème</sup> étape

Je complète mes dossiers et je confirme mes vœux.

- × Les questionnaires Droit et Sciences : des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les lycéens dans leur réflexion.

Des questionnaires qui ne concernent que certaines formations.

- × Licence de Droit ou l'une des 14 mentions de Licences scientifiques, que la licence fasse ou non partie d'un portail.

Des questionnaires obligatoires mais dont les résultats restent confidentiels.

Des questionnaires accessibles sur le site <https://www.avenirs.onisep.fr> : chaque candidat concerné passera le questionnaire correspondant à la formation de son choix ; les questionnaires seront disponibles à partir de janvier 2025.

Une attestation à télécharger pour finaliser son dossier : Une attestation téléchargeable sera délivrée sur ce même site qui devra être jointe au dossier de candidature. Cette opération devra être réalisée au plus tard en avril.

# 3<sup>ème</sup> étape

Je complète mes dossiers et je confirme mes vœux

- ✖ Zoom sur les MOOCS (accessibles sur Parcoursup, sur le site de l'Onisep ou sur France Université Numérique)
- ➔ Les MOOC proposés vont permettre aux élèves de se confronter à la réalité des disciplines qui ne sont pas enseignées au lycée : quels sont les contenus de ces études ? Comment se déroulent les cursus ?
- ➔ Les cours ont pour objectif de déconstruire certaines idées reçues et de vous présenter les débouchés professionnels possibles. Les MOOC sont composés de vidéos, d'exercices et de multiples forums où les apprenants peuvent échanger entre eux et poser des questions personnalisées aux enseignants.
- ➔ Exemples:
  - ✖ Le droit, est-ce pour moi?
  - ✖ Introduction à la psychologie à l'Université.
  - ✖ Entrer à l'IUT, les codes pour booster ton dossier

# 4<sup>ème</sup> étape

## Réception, acceptation des propositions et inscription dans les établissements

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 2 Juin au 10 Juillet 2025 -

➤ Vous **prenez connaissance des décisions** des établissements pour chaque vœu et recevez des propositions

quand une proposition arrive, **une alerte est envoyée** :

- Sur votre portable via l'application Parcoursup.
- Dans votre messagerie personnelle.
- Dans la messagerie intégrée à Parcoursup.

Interruption du  
délai de réponse  
pendant le bac !

Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail.

# 4<sup>ème</sup> étape

Réception, acceptation des propositions et inscription dans les établissements

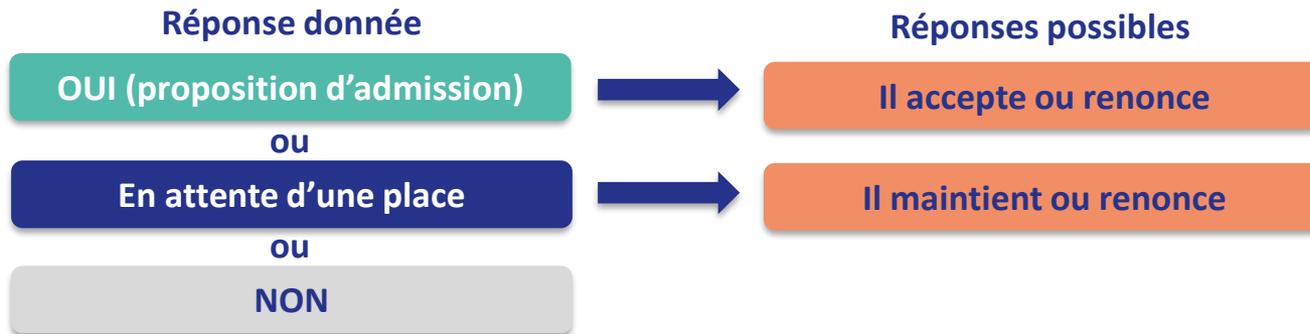
décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 2 Juin au 10 Juillet 2025 -

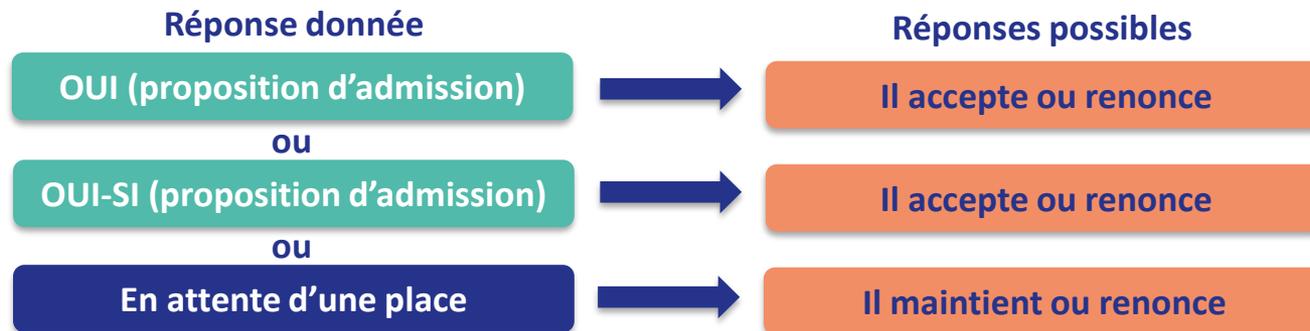
- ⊕ Pour aider les candidats sur liste d'attente à faire leur choix, dès lors que cette information est disponible et exploitable, **leur rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2024 seront affichés** pour chaque formation demandée.
- ⊕ La phase d'admission est raccourcie pour permettre aux candidats de trouver une place plus vite et éviter le sentiment de longueur pendant l'été : **les candidats devront confirmer avant une date précise la formation dans laquelle ils vont s'inscrire.**

# 4<sup>ème</sup> étape

## ➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, BUT, écoles...)



## ➔ Pour une formation non sélective (licence)



**oui – si** : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir (tutorat, remise à niveau, licence en 4 ans, ...)

# 4<sup>ème</sup> étape

Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) était de 2-3 jours en 2024 : il est indiqué pour chaque vœu.

**Passé ces délais : la place est libérée pour un autre candidat**

# 4<sup>ème</sup> étape

Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 2 juin, elle prend connaissance des décisions des établissements.



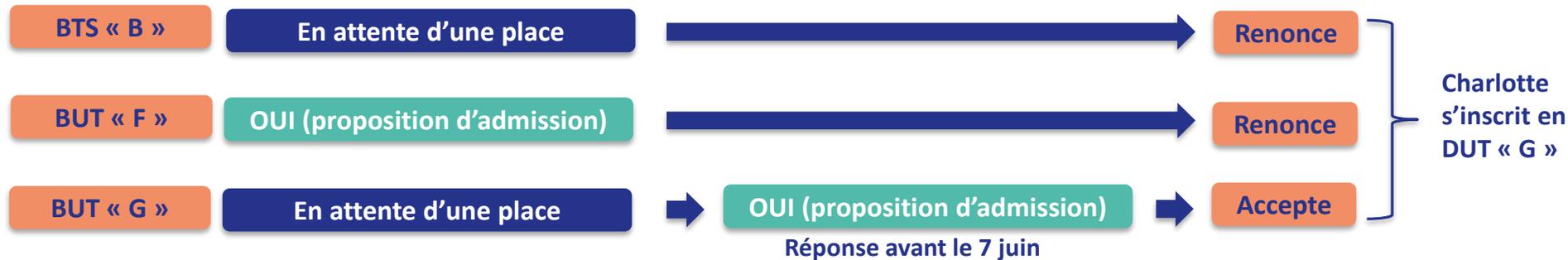
# 4<sup>ème</sup> étape

Le 5 juin, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le BUT « G », vœu maintenu en attente :

Etat des vœux de Charlotte au 2 juin

Charlotte reçoit une nouvelle réponse le 5 juin

6 juin : réponses de Charlotte



- × Charlotte accepte la proposition d'admission au BUT « G ».
- × Elle renonce donc au BUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le BUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- × Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au BUT « G » une fois les résultats du bac connus.

# 4<sup>ème</sup> étape

## Le point d'Etape

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Il permet un échange entre l'élève et la plateforme, pour connaître sa situation, solliciter un accompagnement.

**- 6 au 10 Juin 2025 -**

Vous avez un délai de 4 jours.  
Passé ce délai, les vœux en attente  
sont supprimés.

- Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux :
  - ✗ Ils doivent indiquer les vœux qu'ils souhaitent maintenir et les classer.
- Les candidats qui ont déjà acceptés une proposition et maintenus des vœux en attente :
  - ✗ Ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer quels vœux en attente ils souhaitent maintenir en les classant.
- Cela ne concerne pas les élèves ayant déjà accepté définitivement une proposition.

# 4<sup>ème</sup> étape

Focus sur les réponses données à des vœux en apprentissage

**Vous pouvez recevoir 2 types de réponses:**

- **Retenu sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage:**

Ce n'est pas une proposition d'admission. Une proposition devient définitive à la signature du contrat d'apprentissage.

Dès lors, en tant futur « apprenti étudiant des métiers », vous devez vous présenter à l'établissement.

- **Refusé par la formation en apprentissage**

Attention, si vous signez un contrat d'apprentissage et s'il reste des places disponibles, l'établissement sera obligé de vous accepter.

# 4<sup>ème</sup> étape

Réception, acceptation des proposition et inscription dans les établissements

- × Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, vous devez effectuer votre inscription administrative dans l'établissement que vous allez intégrer.
- × Ces formalités sont propres à chaque établissement :
  - suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil.
  - Si vous vous inscrivez dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, vous devez démissionner afin de laisser votre place à un autre candidat.

# 5<sup>ème</sup> étape

Un accompagnement de mai à septembre

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

**- Du 11 Juin au 11 Septembre 2025 -**

Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup :

- × **Dès le 2 Juin 2025** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, BUT, école, CPGE, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation, en amont de la phase complémentaire ;
- × **De Juin à Septembre 2025** : pendant la phase complémentaire, les lycéens peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles.
- × **Après les résultats du bac le 4 juillet 2025** : les candidats peuvent, s'ils participent à la phase complémentaire, solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie, directement dans leur dossier Parcoursup.

# Le Dossier Social Etudiant

x Qu'est-ce que le Dossier Social Etudiant?

- ✓ Le Dossier Social Etudiant permet de faire la demande d'une bourse sur critères sociaux et d'un logement en résidence universitaire CROUS.
- ✓ Destinées aux étudiants en formation initiale, les bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur sont versées sur 9 mois et demi et leur montant varie en fonction de l'échelon auquel elles sont attribuées.

# Le Dossier Social Etudiant

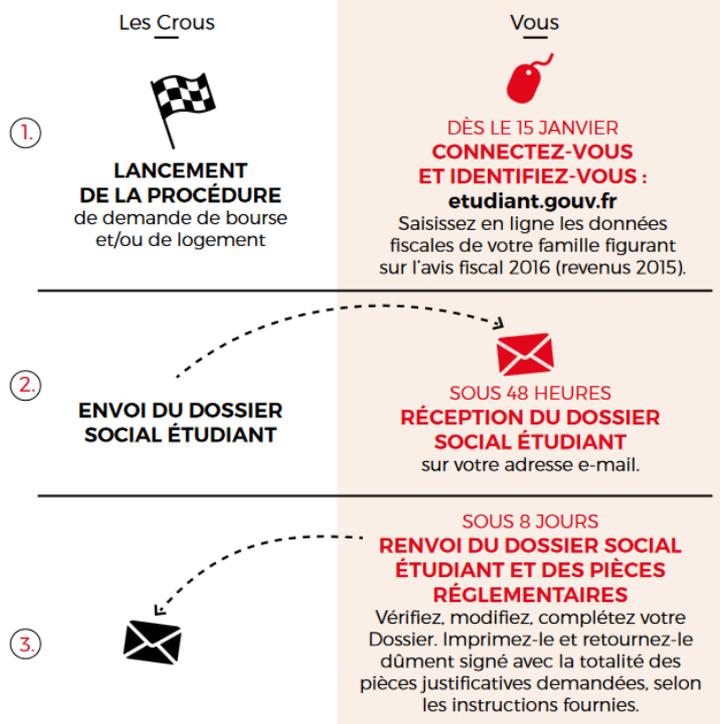
- × La chambre en cité universitaire est le mode de logement le moins cher. Les chambres de 9 m<sup>2</sup> disposent d'équipements collectifs variables d'une cité à l'autre.
- × Il existe deux types de chambres :
  - chambre traditionnelle** : la chambre est équipée de mobilier et d'un lavabo. On trouve à chaque étage des sanitaires (douches, WC) et une cuisine commune.
  - chambre rénovée** : chaque chambre est équipée d'un mobilier ergonomique et moderne, d'un réfrigérateur, de sanitaires indépendants (cabine tri-fonction) et d'une connexion gratuite à internet.
- × Loyers mensuels entre 220 € et 280 €

Le loyer comprend les charges (électricité, eau, chauffage). Possibilité d'ALS (demande à faire auprès de la C.A.F.)

# Le Dossier Social Etudiant

LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT

## LES GRANDES ÉTAPES EN UN CLIN D'ŒIL



De mars à mai  
2025 pour un  
versement dès  
septembre 2025  
ou jusqu'au 31  
décembre 2025  
pour un  
versement dès  
le mois suivant.

# Le Dossier Social Etudiant

Plafonds de ressources ouvrant droit aux bourses sur critères sociaux (année universitaire 2020-2021)

POINTS DE CHARGE	ÉCHELONS							
	Obis RGB inf. à	1 RGB inf. à	2 RGB inf. à	3 RGB inf. à	4 RGB inf. à	5 RGB inf. à	6 RGB inf. à	7 RGB inf. à
0	33 100	22 500	18 190	16 070	13 990	11 950	7 540	250
1	36 760	25 000	20 210	17 850	15 540	13 280	8 370	500
2	40 450	27 500	22 230	19 640	17 100	14 600	9 220	750
3	44 120	30 000	24 250	21 430	18 640	15 920	10 050	1 000
4	47 800	32 500	26 270	23 210	20 200	17 250	10 880	1 250
5	51 480	35 010	28 300	25 000	21 760	18 580	11 730	1 500
6	55 150	37 510	30 320	26 770	23 310	19 910	12 570	1 750
7	58 830	40 010	32 340	28 560	24 860	21 240	13 410	2 000
8	62 510	42 510	34 360	30 350	26 420	22 560	14 240	2 250
9	66 180	45 000	36 380	32 130	27 970	23 890	15 080	2 500
10	69 860	47 510	38 400	33 920	29 520	25 220	15 910	2 750
11	73 540	50 010	40 410	35 710	31 090	26 540	16 750	3 000
12	77 210	52 500	42 430	37 490	32 630	27 870	17 590	3 250
13	80 890	55 000	44 450	39 280	34 180	29 200	18 420	3 500
14	84 560	57 520	46 480	41 050	35 750	30 530	19 270	3 750
15	88 250	60 010	48 500	42 840	37 300	31 860	20 110	4 000
16	91 920	62 510	50 520	44 630	38 840	33 190	20 940	4 250
17	95 610	65 010	52 540	46 410	40 400	34 510	21 780	4 500

Être boursier dispense de payer les frais d'inscription

Depuis 2019, les étudiants ne payent plus les frais de sécurité sociale. Ils économiseront 217 €

MONTANT ANNUEL DE LA BOURSE EN FONCTION DES ÉCHELONS (ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021)

Échelon	Obis	1	2	3	4	5	6	7
Montant annuel en €	1 020	1 687	2 541	3 253	3 967	4 555	4 831	5 612

# Les sites d'information

- Parcoursup : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) => accès à l'ensemble des formations supérieures proposées, aux sites de formation ainsi qu'aux fiches formations (contenus, compétences, critères d'analyse et modalités des candidatures, taux de sélection et insertion, débouchés, coordonnées et dates des portes ouvertes des établissements).
- Horizons 21 : [www.horizons21.fr](http://www.horizons21.fr) => choix des deux spécialités ou de la série orientant vers un univers de formations et de métiers.
- Avenir Onisep : [www.avenir-onisep.fr](http://www.avenir-onisep.fr)
- Noria : [www.projet-noria.fr](http://www.projet-noria.fr) => ressources, informations, témoignages, immersions.
- Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) : les psychologues de l'Education Nationale vous accompagnent en établissement scolaire et au CIO.

# Les salons, forums et ateliers proposés

- **Salon de l'orientation et de l'évolution professionnelle** : 18 janvier 2025 de 9h à 17h au Parc des expositions de **Mulhouse**.
- **Salon Formation / Emploi Alsace** : 24 et 25 janvier 2025 de 9h à 18h au Parc des expositions de **Colmar**.
- **Journées des universités et des formations post-bac** : 30 et 31 janvier 2025 de 9h à 17h au Parc des expositions du Wacken à **Strasbourg**.
- **Soirée de l'apprentissage** : 31 janvier 2025 de 15h à 20h aux Tanzmatten de Sélestat.
- **Forum des anciens** : 1<sup>er</sup> février de 8h à 12h au lycée Schuré.
- **Mon enfant entre dans le supérieur** (groupe de parole au CIO à destination des parents ) : 17 janvier et 7 février 2025 (17h30-19h) et 18 janvier 2025 (10h-11h30)

***Merci pour votre attention !...  
Des questions ?***

---